



BILAN DE LA CONCERTATION

DU 14 MARS AU 8 AVRIL 2022

RD
1075
RD

**CONTOURNEMENT
ROUTIER DE CHIRENS**

**AMÉNAGEMENT
D'UNE PLATEFORME ROUTIÈRE
POUR CONTOURNER
CHIRENS PAR LE NORD**



INTRODUCTION

La commune de Chirens est traversée par la RD 1075. Avec un trafic de 14 000 véhicules/jour, cette route est un axe essentiel pour les déplacements quotidiens dans les territoires du Nord Voironnais et de la Valdaine mais elle génère des problématiques de sécurité, de nuisances pour les riverains et de fluidité aux heures de pointe.

Le Département de l'Isère, acteur majeur des déplacements, a décidé de réaliser un contournement de la commune de Chirens.

Évoqué depuis plusieurs décennies, le projet de contournement de Chirens a été relancé à partir de 2006 lors du transfert de certaines routes nationales de l'État au Département. Après différentes études techniques et environnementales, le projet a fait l'objet d'une concertation préalable au titre du Code de l'urbanisme entre le 23 septembre et le 18 octobre 2013. Trois scénarios d'aménagement avaient été présentés aux habitants avec pour objectifs de choisir une solution permettant d'améliorer la sécurité dans le centre-ville, de réduire les nuisances, de fluidifier le trafic, tout en minimisant l'impact environnemental.

Suite à cette concertation, le Département a approfondi ses études. Un travail avec des partenaires institutionnels et associatifs a été effectué entre 2018 et 2021. La concertation qui s'est déroulée entre le 14 mars et le 8 avril 2022 dans le cadre de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chirens a permis de présenter un projet actualisé, plus adapté à son environnement.

Les enseignements de la concertation vont amener le Département à affiner son projet avant que ce dernier ne soit soumis à enquête publique courant 2023 pour l'utilité publique et l'autorisation environnementale du projet.

PRESENTATION DU PROJET

a) Le contournement de Chirens : retrouver un centre-ville apaisé

La commune de Chirens est traversée, selon un axe nord-sud, par la RD 1075 classée route d'intérêt régional. Cette route permet à la fois de relier Voiron et l'autoroute A 48 par le diffuseur de Champfeuillet, et d'ouvrir sur le Nord de l'Isère (direction Les-Abrets-en-Dauphiné). Entre trafic local et circulation de transit, environ 14 000 véhicules, dont 700 poids lourds, traversent ainsi chaque jour le centre-ville de Chirens.



Bien qu'essentiel, cet axe est à l'origine de différentes nuisances que le projet de contournement cherche à diminuer fortement :

- l'insécurité des piétons et des cyclistes ;
- les nuisances sonores pour les riverains ;
- la congestion aux heures de pointe ;
- la difficulté de mise en œuvre du projet d'aménagement urbain du centre-bourg.

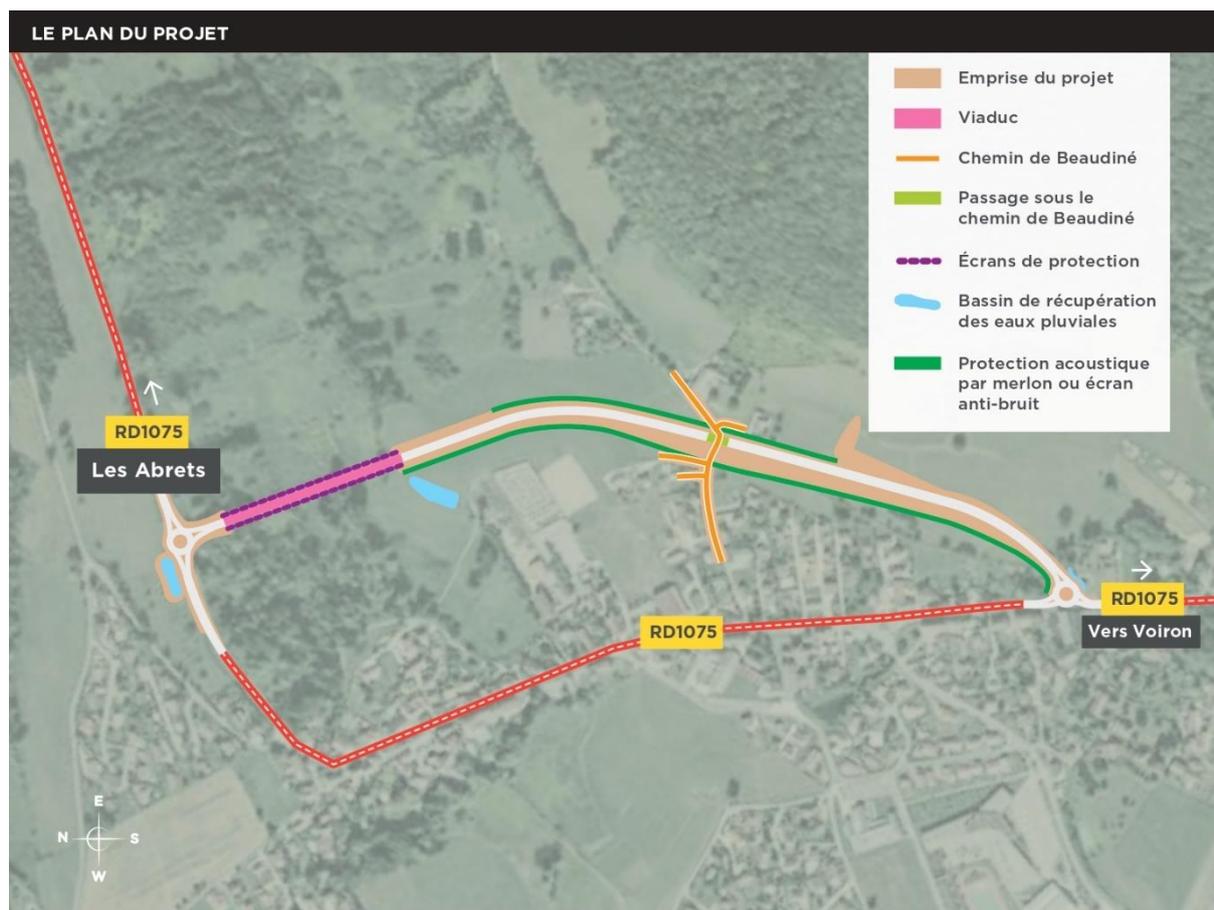
Pour y parvenir, le projet d'aménagement soumis à concertation du 14 mars au 8 avril 2022 comprend la mise en place d'une plateforme routière sur une longueur de 1 100 mètres contournant par le nord la zone la plus urbanisée de Chirens et traversant le marais.

b) Les caractéristiques du projet

Le projet sur lequel se sont exprimés les citoyens se compose :

- d'une nouvelle voie : une route bidirectionnelle à 2 x 1 voie sur 1 100 mètres de longueur ;
- de deux giratoires qui permettront de raccorder le contournement à la RD 1075 actuelle ;
- d'un passage de la route sous le chemin de Beaudiné dont le tracé sera conservé.

Une attention particulière sera accordée aux modes doux. La réalisation du contournement permettra d'apaiser et de réduire fortement la circulation automobile dans le centre-ville de Chirens. Cela aura pour effet de sécuriser les cheminements pour les modes actifs et de permettre leur développement. En complément, d'autres aménagements dédiés à la pratique du vélo sont en cours d'études par le Département sur le secteur, en concertation avec les différents partenaires.



c) L'intégration environnementale du contournement

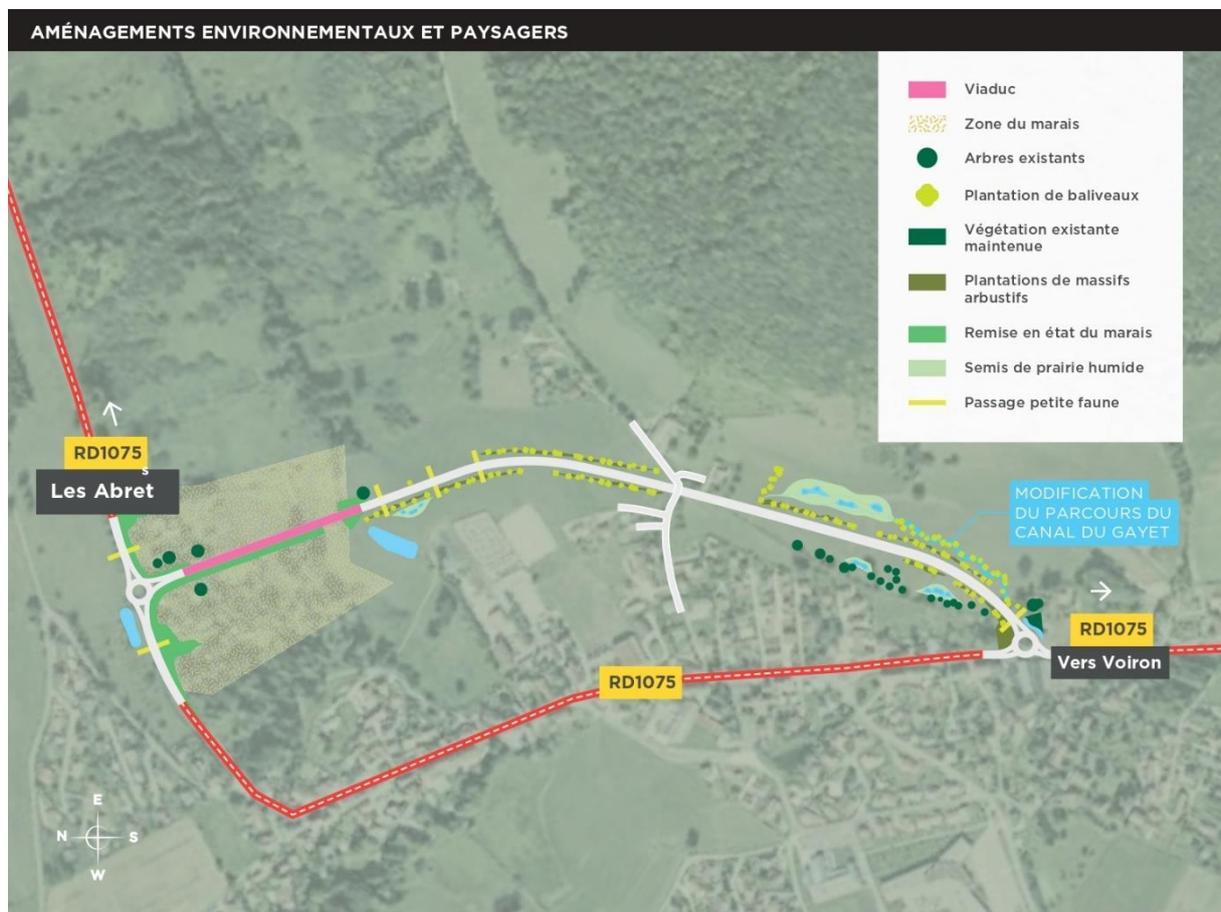
Suite à la concertation menée en 2013, le Département a fait le choix d'approfondir les études sur le projet. À ces études s'est ajouté un travail de concertation avec les associations environnementales, le but étant de réduire au maximum les impacts du projet sur son environnement et faciliter son insertion. Cela s'illustre par différents aménagements :

- un viaduc pour protéger le marais. D'une longueur de 200 mètres et d'une largeur de 10,6 mètres, cet ouvrage d'art permet de réduire au maximum l'impact sur les zones humides et la biodiversité, contrairement à la réalisation d'une voie en remblais qui avait été imaginée initialement. Il sera équipé d'écrans de protection ;
- des merlons pour le confort acoustique et l'intégration paysagère. De chaque côté de la route, des merlons permettront de réduire le bruit de la circulation et d'assurer la bonne

intégration de la route dans le paysage local. Les plantations seront choisies sur la base d'essences locales pour s'intégrer à l'environnement du site et faciliter les interventions d'entretien ;

- des aménagements pour le passage de la petite faune. Dès le début des travaux, plusieurs passages seront créés pour que le contournement ne soit pas un obstacle au déplacement de la petite faune entre le marais et les boisements au nord ;
- la restauration de zones humides à proximité immédiate de l'opération ;
- la réalisation de trois ouvrages de récupération et de traitement des eaux polluées de la plateforme routière.

Un suivi hydrogéologique de la nappe d'eau souterraine est effectué depuis le début des études et il sera poursuivi pendant les travaux et quelques temps après.



PRESENTATION DES OBJECTIFS ET DU PERIMETRE DE LA CONCERTATION

a) Le périmètre de la concertation

La concertation publique réglementaire a été organisée conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. Elle s'est tenue entre le 14 mars et le 8 avril 2022. Le Département s'est adressé et a cherché à mobiliser les habitants de Chirens, les usagers de la RD 1075 et, à plus grande échelle, les habitants de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais.

b) Les objectifs de la concertation

Cette nouvelle concertation en complément de celle organisée en 2013 rentre dans le cadre de la démarche de mise en compatibilité du PLU. Le Département a souhaité :

- rappeler l'historique du projet et les conclusions de la concertation de 2013 ;
- montrer les évolutions du projet d'aménagement routier qui prend en compte les enjeux environnementaux et les apports du travail réalisé avec les acteurs locaux et les associations ;
- déployer un dispositif de concertation qui touche les habitants de Chirens et les usagers du futur contournement.

c) Les sujets soumis à concertation

Si l'opportunité du projet n'était pas soumise à concertation, les participants pouvaient donner leur avis sur différents éléments se rapportant aux aménagements proposés et à l'intégration paysagère du projet.

L'ensemble des contributions recueillies durant les temps d'échanges, dans les registres et via la page internet du projet ont été analysées par le Département. Le présent document dresse le bilan de la mise en place de la concertation et des contributions récoltées. Ce bilan de la concertation servira au Département à affiner son projet en intégrant dans la mesure du possible les remarques formulées dans les contributions. Un nouveau dossier de présentation du projet sera rédigé et il constituera la base pour les discussions au moment de l'enquête publique qui se tiendra courant 2023 pour l'utilité publique du projet et l'autorisation environnementale.

LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

a) Le dispositif de communication

En amont de la concertation, le Département a mis en place une communication pour avertir le public de cette procédure. Plusieurs outils (matériels et numériques) ont été développés de manière à toucher une large audience.

L'annonce presse

Le Département a fait publier dans le journal Le Dauphiné Libéré, les 6 et 13 mars 2022 une annonce presse. Celle-ci informait de l'ouverture de la concertation, des modalités d'informations et des rencontres à venir.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

RD 1075 CONTOURNEMENT ROUTIER DE CHIRENS
AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE VOIRIE POUR CONTOURNER CHIRENS PAR LE NORD

Le Département de l'Isère, maître d'ouvrage du projet d'un contournement de Chirens par le Nord, suivant la RD 1075, mène une concertation préalable conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme.

Un dossier de concertation et une exposition présentant et détaillant le projet et ses étapes sont mis à disposition du public du 14 mars au 8 avril 2022 :

- En mairie de Chirens, de 14h à 18h le lundi, mardi et vendredi, de 10h à 12h le mercredi et de 9h30 à 12h le samedi;
- À la médiathèque de Chirens, de 15h à 18h le mardi, jeudi et vendredi, de 10h à 12h et de 15h à 19h le mercredi, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h le samedi.

Le dossier sera également consultable en ligne à l'adresse suivante : www.isere.fr/es-projets/contournement-de-chirens

Les avis et observations seront recueillis sur les registres ouverts à cet effet, dans chacun des lieux où le dossier de concertation est consultable, ou peuvent être transmis via le formulaire de contribution disponible sur la page Internet de la concertation.

Une réunion publique* se tiendra le 21 mars 2022 à 18h, à la mairie de Chirens, dans la salle Maurice Rival.

Deux permanences d'information sont organisées en mairie de Chirens :

- Le 15 mars 2022 de 17h à 19h,
- Le 19 mars 2022 de 17h à 19h.

À l'issue de cette phase de concertation le Département de l'Isère analysera l'ensemble des avis et propositions recueillis au sein d'un bilan de la concertation. Il aff meta et précisera ensuite son projet en intégrant, dans la mesure du possible, les contributions.

Le nouveau dossier de présentation du projet, issu de cette phase, constituera la base des discussions au moment de l'enquête publique. Celle-ci devrait se tenir courant 2023. Elle permettra de valider définitivement le projet auprès des publics concernés et de lancer la réalisation des aménagements retenus dès l'obtention de l'autorisation par les services de l'État.

* Dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur et sous réserve de l'évolution de la situation liée à la crise sanitaire, consultez les informations actualisées relatives aux modalités d'organisation des réunions publiques sur www.isere.fr/es-projets/contournement-de-chirens

Encart presse

La commune de Chirens a informé dans son bulletin municipal du mois d'avril la tenue de la concertation pour le projet de contournement.

Les affiches

6 affiches A3 annonçant la concertation, la tenue de la réunion publique et des permanences ont été distribuées dans les communes de Chirens (2 exemplaires), Massieu (2 exemplaires) et Biliou (2 exemplaires).



Affiche de la concertation

Les flyers d'annonce

Un flyer a été distribué à l'échelle des communes de Chirens, Biliou et Massieu. Au total, 2000 exemplaires ont été distribués durant la semaine du 7 mars 2022. Le flyer contenait des informations générales sur le projet et la concertation.



Recto et verso du flyer

Les posts réseaux sociaux

Le Département a publié sur ses réseaux sociaux et sur son site internet des actualités des informations sur la tenue de la concertation préalable.



CONTOURNEMENT DE CHIRENS : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

09 Mar 2022 / Actualités

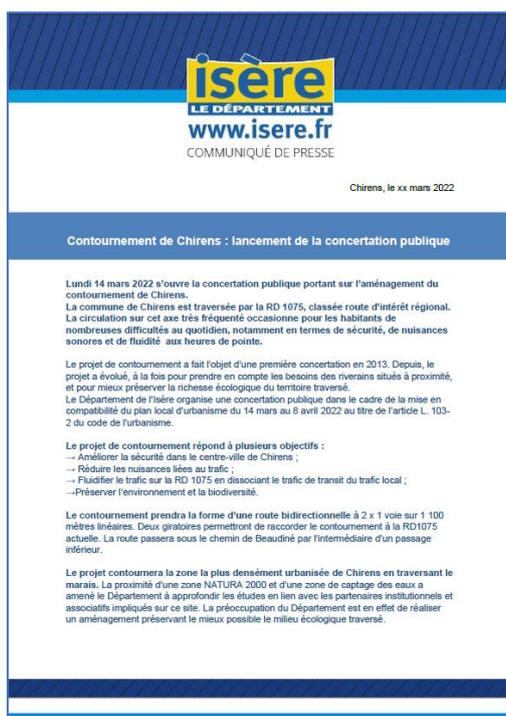
Ouverture de la concertation publique sur l'aménagement du contournement de Chirens RD 1075, du 14 mars au 8 avril 2022.



Actualité publiée sur le site du Département

Communiqué de presse

Le 9 mars, le Département a partagé un communiqué de presse avec toute la presse locale et l'a publié sur le site du Département. Ce communiqué partageait les informations générales du projet et de la concertation afin que l'information soit relayée dans les journaux locaux.



Le communiqué de presse

b) Le dispositif d'information

Durant toute la concertation, le Département a mis à disposition du public plusieurs outils d'information. L'objectif était de partager les spécificités techniques du projet pour faciliter la contribution du public.

Le dossier de concertation

Un dossier de concertation était mis à disposition du public en mairie et à la médiathèque de Chirens. Le public pouvait venir le consulter librement aux horaires d'ouverture des établissements. Ce document revient sur l'historique du projet, présente les aménagements envisagés et informe des modalités de concertation.



Le dossier de concertation

Les panneaux d'exposition

3 panneaux d'exposition de type kakémono ont été disposés en mairie et à la médiathèque de Chirens. Le public pouvait venir les consulter librement aux horaires d'ouverture des établissements. Les panneaux retranscrivent les objectifs du projet, ses caractéristiques et les modalités de concertation.

RETOURNEMENT DE CHIRENS : RETROUVER UN CENTRE-VILLE APAISÉ ET SÉCURISÉ

Le RD 1075 : un itinéraire stratégique présentant plusieurs problématiques

La commune de Chirens est géographiquement traversée par le RD 1075. C'est un axe majeur essentiel à la fois pour les déplacements du quotidien et pour le report d'attente de la voirie au Nord de l'Isère et plus largement à l'Est. La traversée de Chirens pose cependant plusieurs problématiques :

- Insécurité des piétons et des cyclistes ;
- Nécessité accrue pour les riverains ;
- Congestion aux heures de pointe ;
- Difficulté de mise en œuvre d'un projet d'aménagement de voirie.

Une première concertation sur le tracé du contournement

Le Département de l'Isère a décidé d'aménager un contournement de la commune de Chirens. Ce projet a fait l'objet d'une concertation préalable entre le 23 septembre et le 16 octobre 2021. Trois ateliers d'ateliers ont permis de recueillir les avis des habitants pour répondre aux problématiques soulevées en préambule. Favorablement.

Des études environnementales approfondies

Le territoire traversé par la zone la plus urbanisée de Chirens et traversant le territoire. Les études environnementales approfondies ont permis au Département de mieux connaître la situation de la commune de Chirens et de réaliser un aménagement respectueux des milieux écologiques traversés.

Le projet est aujourd'hui entré à l'IAU.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONTOURNEMENT

Le contournement de Chirens prendra la forme d'une route bidirectionnelle à 2x1 voies sur 1100 mètres linéaires.

Deux grandes possibilités de tracé de contournement à la RD 1075 actuelle :

- Du côté de Valbon, la variante sera aménagée à 200 mètres de l'axe de la RD 1075 au-delà de Chirens ;
- Au nord, la variante sera aménagée à 200 mètres de l'axe de la RD 1075 vers l'ouest de Chirens.

Le contournement passera sous le chemin de Bessollet par l'intermédiaire d'un passage inférieur.

UN PROJET QUI S'ADAPTE À SON ENVIRONNEMENT

Entre 2018 et 2021, le projet de contournement a fait l'objet d'études complémentaires et de rencontres avec des partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans la gestion de ce site. Il a ainsi été possible pour nous de prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés, une préoccupation majeure du Département.

Aménagements environnementaux et paysagers

Un vadroux pour protéger le marais

Pour traverser le marais, la construction d'un vadroux, c'est-à-dire une solution à moindre impact environnemental que les autres modes de franchissement de ce type de terrain, est la seule solution envisagée. Il sera équipé d'équipements de protection.

Favoriser et sécuriser les modes actifs

La réalisation du contournement permettra d'apaiser et de réduire fortement la circulation automobile dans le centre-ville de Chirens, ce qui favorisera également les modes actifs. Les aménagements prévus visent à sécuriser les modes actifs.

En complément, études environnementales dédiées aux modes actifs seront réalisées afin de sécuriser et améliorer les modes actifs.

Des aménagements pour la qualité de vie

Pour faciliter le déplacement de la partie rurale vers le marais et les alentours, des aménagements seront réalisés :

- Passage du chemin de Bessollet vers le marais ;
- Création de places de stationnement ;
- Création de places de passage sous le route de la RD 1075.

La suite hydrogéologique du projet

Un suivi hydrogéologique des eaux souterraines sera assuré depuis le début des études par un hydrogéologue agréé et reconnu par Agence Régionale de l'Eau (ARE) de l'Isère de la part de la commune de Chirens pour garantir la qualité et la sécurité des eaux souterraines. Ce suivi sera réalisé en collaboration avec le Département de l'Isère.

Le rétablissement de la zone humide

La suppression de zones humides occasionnée par le contournement sera compensée par la création d'une zone humide de compensation par le contournement. La restauration de zones humides à proximité immédiate de l'opération.

Des marais pour le confort acoustique et l'intégration paysagère

Chaque côté de la route, des marais permettent de réduire le bruit de circulation et d'assurer la continuité paysagère et la biodiversité. Les plantations seront choisies pour intégrer l'environnement du site et faciliter les déplacements pour les riverains.

Venez vous informer sur le projet !

Le Département de l'Isère organise une concertation le 14 mars au 8 avril 2022. Pour s'informer et s'exprimer, plusieurs solutions :

Sur place

Oratoire et registres de concertation disponibles en mairie et à la médiathèque de Chirens

En ligne

Outil de concertation et formulaire de contribution sur le site internet du projet : www.fr/les-projets/contournement-de-chirens

LE 21 MARS DE 18H À 20H à la mairie de Chirens

LES 15 et 29 AVRIL DE 17H À 19H à la mairie de Chirens

Calendrier

Mois	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Concertation										
Travaux										
Fin de travaux										

Les panneaux d'exposition

La page web dédiée au projet

Afin de permettre la recherche d'information sur des supports dématérialisés, le Département a créé une page internet dédiée au projet : <https://www.isere.fr/les-projets/contournement-de-chirens>.

Les internautes peuvent retrouver sur cette page une description du projet. Ils peuvent également télécharger :

- le dossier de concertation ;
- l'affiche du projet ;
- les panneaux d'exposition.

Durant la concertation, la page du projet a totalisé 558 visites.

Page internet du projet

c) Le dispositif de participation

Pour recueillir les avis des participants à la concertation, le Département a organisé des temps d'échanges et mis en place des outils matériels et numériques.

La réunion publique

Une réunion publique a été organisée le 21 mars 2022, de 18h à 20h, dans la salle Maurice Rival à Chirens. Cet événement a rassemblé une cinquantaine de participants. Les intervenants en tribune étaient :

- Bernard Perazio, Vice-Président en charge des mobilités du Département de l'Isère ;
- Isabelle Mugnier, Conseillère départementale du Grand-Lemps ;
- Christine Guttin, Maire de Chirens ;
- Marc Roux, Chef de service Études, Stratégie et Investissement à la Direction des mobilités du Département de l'Isère ;
- Nicolas Milani, Conducteur d'opérations, Direction des mobilités ;

La présentation portait sur :

- le contexte du projet ;
- les caractéristiques du projet ;
- l'intégration environnementale et paysagère du projet.

Un temps d'échanges s'est tenu à la fin de la réunion. Les participants ont donc pu partager leurs observations et poser leurs questions à l'équipe projet.



Réunion publique du 21 mars 2022

Les registres de la concertation

Des registres papier de la concertation ont été mis à disposition du public en mairie et à la médiathèque de Chirens pendant un mois. Les citoyens pouvaient déposer leurs contributions à l'écrit aux horaires d'ouverture des établissements.



Couvertures des registres de la concertation

Les permanences

Le Département a organisé deux permanences en mairie de Chirens. L'une s'est déroulée le mardi 15 mars 2022 de 17h à 19h et a rassemblé 2 personnes. La deuxième a eu lieu le mardi 29 mars 2022, aux mêmes horaires, 15 personnes étaient présentes. Ces permanences ont permis des échanges sur des points spécifiques entre les participants et le Département.

La page web du projet

En plus d'être un outil d'information, la page web du projet permettait aux internautes de déposer une contribution en ligne via un formulaire. Au total, 21 avis et questions ont été récoltés via cet outil.

BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DES AVIS RECUEILLIS

d) Synthèse quantitative des expressions du public

Les chiffres clés de la participation

Entre le 14 mars et le 8 avril 2022, les différentes rencontres de la concertation ont réuni environ 70 personnes : autour de 50 participants lors de la réunion publique à Chirens et 17 personnes sur les 2 permanences.

Le dispositif de participation a permis de recueillir **45 contributions**, tous modes de contribution confondus (deux registres papiers en mairie et à la médiathèque, un formulaire de contribution en ligne, la réunion publique).

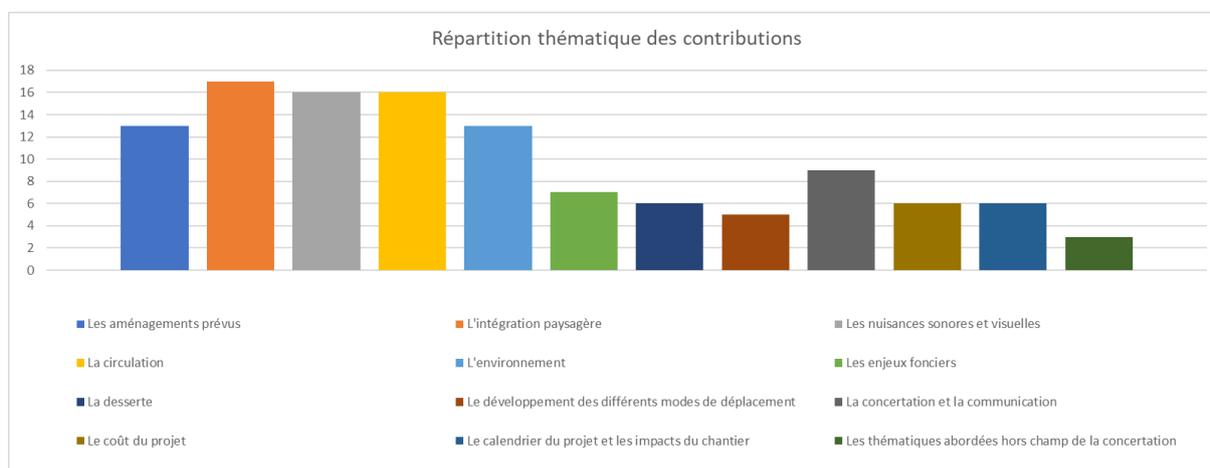
Le dispositif de concertation a permis aux participants de formuler leur avis et de poser leur question.

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Proportion de la contribution totale
Contributions issues de la réunion publique	23	51,1 %
Formulaire de contribution en ligne	21	46,7 %
Registres papier en mairie	1	2,2 %
TOTAL	45	100 %

Les chiffres par thèmes d'expression

Le tableau ci-dessous recense le nombre de fois où chacun des thèmes du projet a été abordé dans les contributions. Une contribution peut aborder plusieurs thématiques.

Thèmes	Nombre de fois où le thème a été abordé	Pourcentage de contributions abordant le thème
Les aménagements prévus	13	11,1%
L'intégration paysagère	17	14,5%
Les nuisances sonores et visuelles	16	13,7%
La circulation	16	13,7%
L'environnement	13	11,1%
Les enjeux foncier	7	6,0%
La desserte	6	5,1%
Développer les différents modes de déplacement	5	4,3%
La concertation et la communication sur le projet	9	7,7%
Le coût du projet	6	5,1%
Le calendrier du projet et les impacts du chantier	6	5,1%
Autre : sujets hors champ de la concertation	3	2,6%
TOTAL	117	100,0%



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

Thème 1 : Les aménagements prévus

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 13

Synthèse des contributions

Les participants ont partagé leur avis sur les différents aménagements prévus dans le projet de contournement. Certaines contributions visent des aménagements précis, elles sont détaillées ci-dessous.

Sous-thème 1 : Les giratoires

Certaines contributions concernent les nouveaux giratoires prévus pour le contournement de Chirens et abordent différents sujets.

Des participants s'inquiètent de la congestion que pourraient provoquer ces giratoires. La connexion avec le giratoire prévu dans le cadre du projet de l'Arsenal est également mentionnée. Certains participants s'interrogent sur la capacité des poids lourds à emprunter ces giratoires. Enfin, des contributions ont pour sujet les aménagements prévus dans la continuité des giratoires notamment côté nord avec la liaison au viaduc.

Sous-thème 2 : Le viaduc

Les contributions au sujet du viaduc concernent principalement les mesures de protections acoustiques et environnementales qui seront mises en place sur l'ouvrage. Les participants demandent l'aménagement d'un écran acoustique sur le viaduc pour empêcher la pollution du marais et les nuisances sonores. Un participant propose la construction du viaduc sur pilotis.

Sous-thème 3 : Le passage sous le chemin de Beaudiné

Au sujet du passage sous le chemin de Beaudiné, plusieurs inquiétudes sont exprimées. Certains participants demandent à ce que les véhicules agricoles puissent emprunter le passage. D'autres craignent une pollution de la nappe phréatique passant sous l'ouvrage. Enfin, des participants s'intéressent au devenir de la conduite d'eau potable alimentant le Pays Voironnais.

Sous-thème 4 : La nouvelle plateforme routière

La nouvelle voie de contournement fait l'objet de contributions liées à différentes thématiques. Des inquiétudes sont exprimées au sujet des nuisances que pourrait créer la circulation. Des participants souhaitent une limitation de vitesse sur ce tronçon. Certains demandent une voie à 80km/h tandis que d'autres penchent pour une limitation plus faible de manière à réduire le bruit et la pollution. Un participant demande que soit mis en place un revêtement anti-bruit. Un autre souhaite que de la végétation soit introduite pour cacher la route afin de limiter l'impact visuel. Une personne souligne que la ville de Chirens sera encadrée par les voies de circulation.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : les giratoires

Les giratoires permettent de gérer au mieux en termes de sécurité les échanges entre la RD1075 nord et sud et le futur contournement routier. Ils ont été dimensionnés en tenant compte du trafic attendu à long terme et des capacités de giration des différents types de poids lourds.

Sous-thème 2 : le viaduc

Le viaduc comportera des écrans de protection sur toute sa longueur pour empêcher les déchets vers le marais. Même si l'ouvrage ne nécessite pas d'aménagements acoustiques en raison de son positionnement, les écrans de protection participeront à la réduction du bruit. Seule une zone en sortie du viaduc côté nord sens nord-sud n'est pas protégée par un merlon dans la mesure où les niveaux de bruit attendus sont bien inférieurs aux valeurs réglementaires. Toutefois pour empêcher la vue de la plateforme routière depuis les maisons situées côté nord, les études de projet seront effectuées en tenant compte de cette zone à traiter en complétant éventuellement le linéaire de merlon si cela est possible.

Sous-thème 3 : le passage sous le chemin de Beaudiné

Les véhicules agricoles pourront emprunter l'ouvrage par le chemin de Beaudiné. La nappe phréatique est située bien en dessous des zones de terrassements selon les sondages effectués pendant les études et les contrôles réalisés régulièrement, un suivi du niveau de la nappe sera réalisé pendant les travaux. Le déplacement de la conduite d'eau potable est à l'étude par son gestionnaire (Pays Voironnais).

Sous-thème 4 : la nouvelle plateforme routière

La vitesse réglementaire sur le contournement peut être de 90 km/h ou 70 km/h. Une limitation à 70 km/h pourrait être étudiée, compte-tenu des caractéristiques géométriques.

Thème 2 : L'intégration paysagère

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 17

Synthèse des contributions

Des contributions abordent l'intégration paysagère du projet. Elles visent quelques mesures envisagées dans le projet et sont analysées dans les paragraphes suivants.

Sous-thème 1 : Les merlons et écrans antibruit et de protection

Les participants qui évoquent les merlons et écrans anti-bruit souhaitent s'assurer de leur réalisation du giratoire envisagé au nord et jusqu'au viaduc. Certains demandent que la hauteur de ces installations atteigne au moins trois mètres afin de diminuer au maximum les nuisances.

Une contribution mentionnant ces aménagements fait état d'une inquiétude liée à la conduite d'eau du Pays Voironnais et à son détournement, notamment sur des terrains privés. Les participants souhaitent qu'elle demeure sous les merlons, le long de la nouvelle voie.

Certains participants expriment des inquiétudes également au sujet des déchets que pourraient jeter les automobilistes sur la zone du Marais et en bordure du contournement et qui constituent un danger pour le bétail et l'environnement.

Sous-thème 2 : Le rétablissement des zones humides

Les contributions au sujet des zones humides concernent principalement leur restitution. Certains participants s'opposent au fait que des terrains privés soient utilisés pour restituer ces zones humides. D'autres se positionnent contre leur restitution sur des parcelles agricoles car cela impacterait l'activité. Ils proposent que les zones humides soient restituées sur des parcelles appartenant au Département. Des contributions partagent une volonté de situer les emplacements de restitution loin des habitations pour éviter les moustiques.

Certains participants appréhendent l'impact du projet sur les zones humides et l'écosystème local. Ils souhaitent que les mesures compensatoires soient réalisées en amont du projet, afin de ne pas créer de vide temporaire d'habitat pour la faune locale.

Sous-thème 3 : Le suivi hydrogéologique

Au sujet du suivi hydrogéologique, certaines personnes sont préoccupées par la pollution des nappes phréatiques et des cours d'eau, fortement liée à la circulation.

La concertation a permis aux participants de poser des questions au sujet de la gestion des eaux de pluie, du traitement des eaux usées, de la déviation du canal du Gayet et de la conduite d'eau sous le chemin de Beaudiné.

Une nouvelle étude est demandée pour étudier les impacts du projet sur l'hydrogéologie. Un participant demande si les études hydrogéologiques prennent en compte les études précédentes menées sur le même sujet.

Les agriculteurs soulignent le fait que l'accès à l'eau de leurs terrains doit être maintenu, afin d'assurer l'irrigation et l'abreuvement du bétail.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : les merlons et écrans antibruit et de protection

La hauteur des merlons variera en fonction de la hauteur des talus de déblais. Plus la route est enterrée et plus la hauteur du merlon est réduite. Sans déblais, la hauteur du merlon est de 3 m par rapport au terrain naturel.

La zone comprise entre le giratoire nord et le viaduc ne nécessite pas d'aménagements acoustiques spécifiques car elle est éloignée des habitations.

Les écrans de protection de 2 m de hauteur sur toute la longueur du viaduc permettront d'éviter les déchets vers la zone du marais. Sur le reste du linéaire du contournement, la présence des merlons empêchera les déchets vers les terrains agricoles.

Sous-thème 2 : le rétablissement des zones humides

Les zones humides ont été restituées au plus près de la zone impactée comme l'exige la réglementation. Des recherches ont été réalisées en vain pendant les études environnementales pour trouver des terrains adaptés un peu plus éloignés des habitations.

Les zones humides sont recrées par ailleurs sur une zone de compensation hydraulique, ce qui permet d'optimiser la consommation d'espaces.

Le phasage des travaux sera étudié pour minimiser les impacts tout en tenant compte des contraintes.

Sous-thème 3 : le suivi hydrogéologique

Les études hydrogéologiques menées depuis le début des études par un hydrogéologue agréé ont pris en compte toutes les études réalisées sur les 60 dernières années. Le suivi sera poursuivi pendant les travaux et quelques temps après la mise en service. Les études du projet compléteront la définition des dispositifs de gestion des pollutions de la plateforme routière. Le maître d'ouvrage prend note également de l'importance de maintenir l'irrigation des parcelles agricoles et l'abreuvement du bétail. Ces points seront discutés avec les agriculteurs et éventuellement la Chambre d'Agriculture pendant les études de projet.

Thème 3 : Les nuisances sonores et visuelles

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 16

Synthèse des contributions

Une partie des participants se réjouit du projet. Elle souligne le fait qu'il diminuera les nuisances sonores sur leur lieu de vie, notamment en centre-ville de Chirens.

Cependant, d'autres participants s'inquiètent de l'impact sonore du contournement sur les habitations voisines de la nouvelle plateforme routière. Certains pensent que les nuisances sont sous-estimées par les études.

Des participants proposent des solutions pour atténuer ces nuisances sonores et visuelles comme l'installation de merlons et d'écran d'une hauteur de 3 mètres et l'insertion d'une végétation importante le long de la plateforme routière.

Observations du maître d'ouvrage :

Des études acoustiques ont été entreprises pour dimensionner les merlons en tenant compte de tous les paramètres définissant le site. Des mesures de bruit pourront être faites après la réalisation des ouvrages et la mise en circulation de la voirie afin de contrôler l'efficacité des aménagements.

Les merlons seront végétalisés sur une grande partie avec des arbustes afin de favoriser leur insertion dans l'environnement.

Thème 4 : La circulation

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 16

Synthèse des contributions

Sous-thème 1 : La vitesse de circulation

Plusieurs participants souhaitent connaître la vitesse de circulation sur la nouvelle voie. Certains considèrent qu'une vitesse de circulation peu élevée permettra de limiter le trafic et de réduire les

nuisances sonores et environnementales (pollution atmosphérique et détrit). Certaines personnes recommandent alors de limiter la vitesse à 70km/h, voire 50 km/h.

Sous-thème 2 : Fluidité du trafic et mobilités douces

Certaines contributions s'intéressent à la fluidité du trafic suite à la mise en place du contournement. Une partie fait part d'une crainte de l'augmentation du trafic et des accidents routiers. Une autre appréhende la congestion que pourraient causer les giratoires, notamment du fait de leur utilisation par les poids lourds. Certaines personnes proposent de mettre en place des mesures de limitation du trafic, telle que l'interdiction de circulation à partir d'un certain tonnage.

Au sujet du partage de la voirie, des participants souhaitent que la circulation des modes doux soit favorisée, notamment sur le chemin de Beaudiné.

Sous-thème 3 : La sécurité des cheminements

Des participants se réjouissent de l'impact du projet sur la sécurité des cheminements modes doux et automobiles dans le centre-bourg. Certains proposent d'interdire la circulation des poids lourds dans le centre pour améliorer davantage la sécurité.

Cependant, certains participants considèrent que le projet va provoquer une augmentation des accidents. Pour éviter cela, ils demandent que des aménagements de sécurité soient installés notamment pour la descente en sortie du bourg après le sommet de Verdun et au carrefour entre la RD 1075 et la route de Saint-Nicolas.

Une personne suggère de développer le réseau de transports en commun afin de limiter la circulation et les nuisances dans le bourg de Chirens et sur la voie du contournement.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : la vitesse de circulation

La vitesse réglementaire sur cette section de voirie est normalement de 90 km/h. Une limitation de vitesse à 70 km/h sera étudiée en phase projet.

Sous-thème 2 : fluidité du trafic et mobilités douces

L'objectif du contournement est de réduire le trafic de transit dans le centre de Chirens afin de fluidifier le trafic sur la RD1075. Les études mettent en évidence qu'avec le trafic attendu à long terme le contournement avec la dissociation du trafic de transit du trafic local permettra d'améliorer les conditions de circulation.

La circulation des modes doux sera sécurisée dans le centre de Chirens du fait de la baisse de trafic. Des études seront menées à plus grande échelle en dehors du projet du contournement pour proposer des itinéraires complémentaires aux cyclistes.

Sous-thème 3 : la sécurité des cheminements

La sécurité des déplacements est un objectif majeur pour le Département. Le projet du contournement de Chirens répond à cet objectif.

Certains aménagements demandés se situent hors périmètre du projet soumis à concertation.

Par ailleurs, le développement du réseau de transports en commun relève des autorités organisatrices de mobilités que sont la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la Région.

Thème 5 : L'environnement

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 13

Synthèse des contributions

Des participants sont inquiets de l'impact environnemental du projet. Ils estiment que le contournement entrainera une augmentation de la circulation et donc accentuera la pollution. Plusieurs contributions insistent sur l'effet de la circulation en termes d'émission de CO₂, mais également de pollution des nappes phréatiques, notamment sous le chemin de Beaudiné.

Certains participants se questionnent sur la capacité des écrans à limiter la pollution liée aux déchets jetés par les automobilistes.

Des contributions suggèrent de limiter la vitesse de circulation et de développer les mobilités douces afin de réduire les impacts environnementaux, et d'être en accord avec les récentes recommandations du GIEC. Certaines des contributions recueillies interrogent l'opportunité du projet de contournement de Chirens en raison de son impact sur la biodiversité et l'environnement.

Des inquiétudes sont également formulées au sujet des émissions de gaz à effet de serre lors de la phase de travaux.

Observations du maître d'ouvrage :

L'enjeu environnemental très fort du site a été pris en compte dans les études réalisées en particulier dans l'étude d'impact environnemental. Diverses mesures ont été prises pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux du projet en concertation avec les services de l'Etat, DREAL et DDT en particulier et les associations. Le projet sera soumis dans les prochains mois à l'avis de l'Autorité Environnementale préalablement à une enquête publique qui sera l'occasion pour le public de se prononcer sur les mesures environnementales préconisées.

Il convient de noter que la RD 1075 n'est pas modifiée dans son profil en travers de part et d'autre du projet. Par conséquent, ce projet n'induera pas de trafic réglementaire. Il distribuera les flux entre les deux axes.

Par ailleurs, le projet soumis à concertation permet d'alléger le trafic dans la traversée de la commune ce qui offre l'opportunité de sécuriser les modes doux.

Enfin, des prescriptions figureront dans les dossiers de consultation des entreprises pour limiter les impacts en phase chantier.

Thème 6 : Les enjeux fonciers

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 7

Synthèse des contributions

Les contributions sur cette thématique font état des inquiétudes au sujet de l'emprise du projet sur les parcelles privées et agricoles. Des participants s'inquiètent notamment de l'impact sur les aménagements de leurs terrains (clôtures, barrières, portails, etc.). D'autres souhaitent connaître la surface de parcelles privées et agricoles que le projet va consommer. Certains demandent que les terres agricoles touchées par le projet soient restituées au même titre que les zones humides. Ces inquiétudes sont renforcées par un manque d'informations précises sur les surfaces impactées.

Une contribution issue de la plateforme en ligne émane de riverains dont la propriété se situe sur le tracé du contournement. Ces personnes demandent au Département d'acheter l'intégralité de leur propriété en dédommagement.

Observations du maître d'ouvrage :

Les démarches foncières globales n'ont pas encore débuté. Elles seront entreprises prochainement et elles seront l'occasion de discuter avec chaque propriétaire sur la surface réelle d'emprise du projet pour chaque parcelle concernée, sur les aménagements à prendre en compte (clôtures, portails) et sur les rétablissements d'accès.

Des discussions ont été entreprises pour le cas particulier de la maison la plus impactée par le projet sur le secteur de Beaudiné. Les propriétaires seront tenus informés par le Département de l'évolution de ce dossier.

Dans le cadre des études du projet, des optimisations seront recherchées sur la surface du bassin de récupération des eaux situé côté nord afin de mieux répartir son emprise sur la parcelle n°AD20 au cadastre pour laquelle le propriétaire a émis oralement de très fortes réserves sur le projet lors de la réunion publique et de la deuxième permanence.

La Chambre d'Agriculture a effectué une étude agricole précisant les indemnités à verser aux exploitants pour les pertes d'exploitation dues à la réduction des surfaces de terre agricole.

Thème 7 : La desserte

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 6

Synthèse des contributions

Le contournement va modifier certains cheminements. Les participants se sont donc intéressés aux sujets des dessertes et accès.

Sous-thème 1 : L'accès aux parcelles agricoles

Plusieurs exploitants agricoles souhaitent que les accès aux parcelles agricoles soient maintenus durant les travaux mais également une fois le contournement en place. Ils soulignent que ces accès doivent rester adaptés au passage des différents véhicules et matériels agricoles, parfois imposants.

Certains exploitants précisent qu'il est nécessaire de permettre le passage des engins agricoles sous le chemin de Beaudiné, ainsi que dans le bourg de Chirens, ceci en évitant les aménagements qui

pourraient entraver leur circulation et entraîner des répercussions dangereuses pour les riverains. Ils citent en exemples les ralentisseurs qui peuvent provoquer l'explosion ou la crevaisson des pneus.

Sous-thème 2 : L'accès aux parcelles privées

Deux contributions demandent un maintien des accès privés sur certaines zones durant et après les travaux. Une personne souhaite le maintien des dessertes des parcelles situées près des zones de compensation identifiées pour la restitution des zones humides. Une autre requiert un maintien des dessertes par le chemin de Beaudiné.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : l'accès aux parcelles agricoles

Les accès aux parcelles agricoles seront maintenus. Les études de projet préciseront les aménagements à réaliser pour rétablir les différents cheminements.

Sous-thème 2 : l'accès aux parcelles privées

Les études de projet préciseront les rétablissements des accès aux parcelles privées. Tous les accès seront rétablis.

Thème 8 : Développer les différents modes de déplacement

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 5

Synthèse des contributions

Les participants à la concertation ont partagé une volonté de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture. Ils y voient l'opportunité de réduire la circulation routière et les nuisances qui y sont liées et citent principalement la pollution.

Sous-thème 1 : Les mobilités douces

Des participants aspirent au développement des mobilités douces (marche et vélos principalement). Certains proposent la mise en place d'itinéraires cyclables sécurisés et citent notamment une liaison entre les futurs giratoires de l'Arsenal et du contournement.

Des participants souhaitent que le partage de la voirie au niveau du chemin de Beaudiné privilégie les modes actifs et non la circulation automobile.

Un participant aurait souhaité plus d'informations au sujet des mobilités douces durant la concertation.

Sous-thème 2 : Les transports en commun

Plusieurs contributions font part d'une volonté de développer les transports en communs. Un participant propose la mise en place d'un arrêt de bus avec une cadence de service de 6 à 8 allers-retours par jour. Il propose l'aménagement d'un parking pour voitures, motos et vélos à proximité afin de favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : les mobilités douces

Les déplacements des modes doux seront améliorés dans le centre-ville de Chirens grâce à la diminution du trafic routier.

Le Département travaille avec les partenaires locaux pour définir et développer de nouveaux itinéraires cyclables sur l'ensemble de la zone géographique, conformément à sa stratégie opérationnelle en faveur des cycles délibérée en février 2020 et dont le volet infrastructures a été précisé en mars 2022.

Sous-thème 2 : les transports en commun

Le contournement routier sera compatible avec le développement des transports en commun. Cependant, le projet ne prévoit pas l'aménagement d'un parking relais ou de covoiturage en raison d'une part du projet porté par le SMMAG de création d'un parking relais dans le cadre de l'aménagement du carrefour de l'Arsenal, situé en amont du projet à la jonction avec la desserte de la Valdaine, utilisable par la très grande majorité des usagers du contournement et d'autre part du manque d'espace à proximité des giratoires.

Par ailleurs, le développement du réseau de transports en commun relève des autorités organisatrices de mobilités que sont la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et la Région.

Thème 9 : La concertation et la communication

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 9

Synthèse des contributions

Des participants saluent l'initiative d'une concertation et d'une communication sur ce projet qu'ils jugent important pour la commune.

Des contributions relèvent un manque de communication quant à la tenue de la concertation et une personne estime que l'information n'a pas été diffusée à une échelle assez large au sein du pays Voironnais.

Certains exploitants agricoles regrettent de ne pas avoir été davantage associés à la démarche.

Une participante estime que le temps de la concertation est trop court.

Certains participants demandent des documents plus précis (coupes, vues 3D, plans et études d'impact par exemple) car ils jugent les informations communiquées au sujet de l'emprise du projet, des impacts sur l'agriculture, des limitations de vitesse, et des aménagements piétons et cycles insuffisantes. Ils ajoutent qu'ils auraient aimé en avoir à disposition en amont de la concertation pour bâtir un avis argumenté.

Observations du maître d'ouvrage :

La concertation a été annoncée par le biais de différents moyens (affiches, articles dans la presse locale, flyer, site internet, réseaux sociaux) à l'échelle de Chirens et de ses environs. Une réunion

publique, deux permanences, deux sites exposant le projet pendant un mois et un site internet dédié ont permis aux habitants de Chirens et aux usagers de la RD1075 d'émettre leurs avis sur le projet et/ou de discuter de points spécifiques.

Une prochaine étape (enquêtes publiques pour l'utilité publique du projet et pour l'autorisation environnementale) donnera l'occasion aux habitants de Chirens et aux usagers de la RD1075 de se prononcer sur les aménagements projetés.

Thème 10 : Le coût du projet

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 6

Synthèse des contributions

Une contribution s'interroge sur le coût du projet pour les particuliers et exploitants agricoles, notamment concernant la prise en charge financière de l'impact du projet sur les terrains privés (réaménagement des chemins d'accès, des pentes, des clôtures et portails, etc.).

De nombreuses contributions associent le coût économique et le coût environnemental du projet. Plusieurs participants proposent des solutions pour atténuer ces coûts. Certains suggèrent la mise en place d'un réseau de transports en commun. D'autres conseillent de limiter la vitesse de circulation afin de limiter la largeur de la voirie, et donc le coût environnemental et financier du contournement.

Une personne considère que le coût financier est sous-estimé à la vue des contraintes d'aménagement et regrette que le Département finance un projet routier qui détériore la biodiversité selon elle. Elle propose d'utiliser le budget alloué au projet pour reloger les riverains du bourg.

Observations du maître d'ouvrage :

Le coût du projet sera affiné à l'issue des études de projet. Ce coût prend en compte tous les aménagements strictement nécessaires pour réaliser le contournement routier, pour assurer son intégration environnementale et pour traiter les impacts sur les parcelles privées.

La conception du projet est assurée de manière à limiter l'impact foncier tout en assurant la sécurité des usagers, dans le respect des recommandations nationales.

La mise en place de transports en commun ne répond pas à tous les usages et la réalisation de la déviation permettra d'améliorer leur régularité ce qui les rendra plus attractifs.

Thème 11 : Le calendrier du projet et les impacts du chantier

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 6

Synthèse des contributions

Les différentes contributions soulignent une inquiétude chez les riverains concernant les impacts des travaux.

Sous-thème 1 : Les impacts du chantier

Les participants à la concertation souhaitent que les accès des particuliers et les dessertes agricoles soient maintenus durant les chantiers et à la livraison du projet.

Une participante recommande de mettre à jour la carte des risques et aléas après les travaux du fait de la restitution de zones humides et de la modification du parcours du canal du Gayet.

Une personne souligne l'impact environnemental des travaux et demande qu'une attention particulière soit portée à cet enjeu.

Sous-thème 2 : Le calendrier du projet

Les riverains du bourg de Chirens signalent dans leurs contributions que le délai de réalisation du projet est trop long à la vue des nuisances sonores et de la pollution atmosphérique qu'ils subissent au quotidien.

Observations du maître d'ouvrage :

Sous-thème 1 : les impacts du chantier

Tous les accès seront maintenus pendant les travaux. Le chantier sera suivi par un écologue afin de contrôler le respect des préconisations environnementales.

Sous-thème 2 : le calendrier du projet

Le planning du projet est conditionné par les procédures administratives et environnementales.

Thème 12 : Les thématiques abordées hors champ de la concertation

Nombre de fois où la thématique a été abordée : 3

Synthèse des contributions

Les contributions n'entrant pas dans le champ de la concertation soulignent l'impact positif que le projet pourrait avoir sur le tourisme du fait de la libération du centre-ville d'une circulation importante. Un participant estime que le paysage offert sera plus agréable. Une personne propose la création d'une aire de stationnement pour camping-cars.

Conclusions et prochaines étapes

La concertation relative au contournement de Chirens réalisée dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU a permis aux citoyens de prendre connaissance du projet actualisé suite aux études et aux échanges menés par le Département avec les acteurs locaux et les associations environnementales.

Une partie des participants indique que le projet est essentiel pour l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité des habitants de Chirens.

La concertation a permis de souligner les inquiétudes de certains citoyens. L'impact environnemental du projet est un sujet sensible pour les participants.

Plusieurs riverains émettent des réserves sur les nuisances sonores et visuelles induites par le projet sur les habitations proches des aménagements.

Quelques remarques concernent les conditions de circulation sur le contournement en particulier sur la limitation de vitesse, sur la fluidité et la sécurité du trafic.

L'enjeu foncier est aussi fort sur cette opération pour les propriétaires et les agriculteurs dont les parcelles sont impactées par les emprises du projet.

Le Département de l'Isère conduira les prochaines études de projet en précisant les aménagements retenus et en tenant compte dans la mesure du possible des observations émises lors de la concertation. Une attention plus particulière sera portée sur l'efficacité des protections acoustiques, sur la vitesse autorisée sur le contournement et sur l'optimisation des emprises foncières.

Ce bilan sera rendu public, transmis aux communes concernées et mis à disposition en libre accès sur le site du Département (www.isere.fr).

Cette concertation est un préalable à l'enquête publique qui sera programmée en 2023 dans le cadre de l'autorisation environnementale, de l'utilité publique du projet et de la mise en compatibilité du PLU qui permettront d'engager ensuite les acquisitions foncières et les travaux.